

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 04 du 26 Février 2003 - 1 page

COLZA : Stade C2 à début D1

Ravageurs

Charançons de la tige

Le vol a repris significativement le lundi 24 Février. On atteint aujourd'hui **260 captures** sur l'ensemble du réseau. La remontée des températures a accéléré le processus de maturation sexuelle **des femelles** ; celles-ci sont maintenant **aptes à pondre** et vont oeuvrer au cours des prochains jours.

*De **nombreux traitements** ont été **réalisés**, depuis la fin de la semaine écoulée. Les **dernières interventions** doivent impérativement s'effectuer **avant le week-end** prochain.*

Méligèthes

Le vol a **débuté timidement** avec **6 captures**. Les colzas sont ou vont très vite arriver au premier stade sensible (D1).

*Le **ravageur** sera **régulé** à des niveaux supportables par le biais du **traitement charançon de la tige**. **Les interventions spécifiques** ultérieures **seront inutiles** et **déconseillées**.*

Maladies

Oïdium

L'oïdium est **présent** sur de **nombreuses parcelles** depuis l'entrée de l'hiver. Il semble opérer actuellement un certain recul. Les **traitements précoces** sur cette maladie ne sont **jamais rentabilisés**.

*En présence de **symptômes début floraison**, la maladie devra être **prise en compte** pour le **choix** de votre **produit**. **Intervention inutile actuellement**.*

BLE : Stade début à mi-tallage

Piétin - verse

Modèle Top

Le risque climatique n'a pas évolué depuis le 03 Février mais de nouvelles contaminations sont probables dans quelques jours (si les passages pluvieux annoncés se confirment).
Globalement le risque climatique reste assez élevé, les tendances indiquées dans le bulletin du 12 Février restent valables.



REGLEMENTATION

Le Gaucho

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 09 Octobre 2002, le Ministre de l'Agriculture a statué à nouveau sur l'autorisation du **Gaucho sur maïs** après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Etude de la Toxicité et de la proposition du Comité d'Homologation.
La décision du Ministère a été annoncée le 21 Janvier :

- L'autorisation du **Gaucho sur maïs** est maintenue. Cependant, des zones d'observations où l'utilisation de ce produit est suspendue, seront créées afin de comparer les effets de cette suspension avec les régions où le Gaucho restera utilisé sur maïs. La mise en place de ces zones, avec l'ensemble des parties concernées et réparties sur tout le territoire national, permettra d'approfondir l'étude multifactorielle sur la cause de mortalité des abeilles initiée en 1999.

- La suspension d'autorisation du **Gaucho** sur semences de **tournesol** est prolongée de 3 ans, aucun élément scientifique décisif n'étant apparu dans l'intervalle, qui soit de nature à revenir sur cette décision ou à la durcir.

- Des mesures d'accompagnement seront mises en place pour la filière apicole (mise en place d'un réseau sanitaire de surveillance des troubles des abeilles, renforcement de la surveillance des pratiques apicoles et agricoles...).



COLZA

Charançons de la tige :
Terminer l'intervention

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directrice gérante :
S. DUTARTRE

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470